



REPÈRES

d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

Les syndicalistes de l'hôpital Marchant à Toulouse
lors de diverses mobilisations pour la défense de la santé publique.

(Photos CGT)

n° 58

juillet 2020

FRANCOISE :
SUPER
INFIRMIERE **EN**
MARCHANT
ET EN COLERE
ET EN GREVE

LISA :
INFIRMIERE A
MARCHANT
DEPUIS 2 MOIS
ET DEJA EN
COLEUE !
EN GREVE

EN GREVE

 **HOPITAL
MARCHANT**



irhs Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE
Tél. : 05 61 23 35 77
Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com

Prix : 5 €

Directeur de publication : Alain Raynal
Mise en page : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Numéro CPPAP : 0423 G 93025

Sommaire

Edito page 3

Document

La naissance de l'infirmier psychiatrique au XX^e siècle.
L'exemple de l'asile d'aliénés de Toulouse page 4

La vie de nos instituts

Haute-Garonne :

De Bull (1963) à la CII (1969)
La puissance publique dans l'industrie
informatique française (I). page 8

Solidarité ouvrière

L'épopée des Castors de Papius page 11

Solidarité chez les cordonniers

Le secours mutuel chez les « petassous »
de Toulouse page 13

Bulletin d'adhésion 2020

Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées

Adhésion individuelle

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...)

Organisation
Adresse
Code postal Ville
Adresse mail :@.....

☐ J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional
(prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel 27 € Soutien* 50 € (ou plus)
Collectif 55 € Soutien* 100 € (ou plus)

☐ Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €

☐ Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien
ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

Renvoyer ce bulletin à :

Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE
Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :
IRHS-CGT Midi-Pyrénées

ipeca.fr

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour
le bien-être de la communauté de l'aéronautique
et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur
dans tous les domaines de la protection sociale
complémentaire, **collective ou individuelle**,
en **santé** comme en **prévoyance**.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Pour en savoir plus : **0 810 510 510** Service 0,05 € / appel
+ prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

→ Ce zèle du bien public

“ La crise du coronavirus a remis sur le devant de la scène le rôle irremplaçable des services publics dans leur ensemble. Leurs salariés ont constitué le point d'appui premier pour que la vie et l'espoir reprennent progressivement le dessus. Et ce malgré les coups portés qui depuis tant d'années les mettent à mal. Ce mal chronique du aux politiques successives d'austérité, aux suppressions continues d'emplois, aux privatisations de services et d'activités. Il n'empêche que les luttes et l'attachement des personnels à leurs missions et au bien public en font toujours des foyers de résistance au grand dam d'un capitalisme financier ravageur.

Dans le bras de fer qui s'engage pour que « le jour d'après » permette de rompre avec cette folle économie libérale et la marchandisation de toute l'activité humaine, le devenir des services publics, leur défense et leur renouveau, prennent toute leur place dans les confrontations à venir.

Le débat d'idées a déjà largement commencé. Il est utile que les militants de l'histoire sociale y participent en apportant une dimension historique nécessaire à l'action d'aujourd'hui. C'est le but du chantier de recherches sur le thème « Syndicalisme et services publics » déjà engagé par l'Institut national d'histoire sociale. Tous les instituts professionnels, départementaux et locaux sont conviés à s'impliquer dans ce travail qui devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

Déjà associés au travail sur cette histoire croisée du syndicalisme et des services publics, des contributions de chercheurs sont proposées sur le site web de l'IHS¹. Des pistes de recherches diverses sont soumises aux instituts locaux. Depuis un siècle et demi, l'histoire des services publics et celle du syndicalisme

ont pris des formes différentes. Une histoire parfois dissociée. Parfois convergente pour des avancées majeures à la fois des uns et des autres.

Parmi des repères historiques, voici ci-dessous quelques lignes de Jean Jaurès dans un article de « l'Humanité » en date du 19 février 1911.

« Les services publics démocratisés peuvent et doivent avoir ce triple effet d'amoindrir la puissance du capitalisme, de donner aux prolétaires plus de garanties et une force plus directe de revendication, et de développer en eux, en retour des garanties conquises, ce zèle du bien public qui est une première forme de la moralité socialiste et la condition même d'un avènement d'un ordre nouveau ».

« Que les prolétaires défendent donc vigoureusement les services publics contre les campagnes systématiques de la presse bourgeoise, et contre les déceptions que produit dans la classe ouvrière elle-même une première application maladroite et arrogamment bureaucratique du régime de la nationalisation... »

Alain Reynal

¹ Les interventions de Michel Margairaz et Michel Pigenet lors de l'initiative du 4 février 2020 sont à écouter sur le site de l'IHS : <https://www.ihs.cgt.fr/quest-ce-qui-fait-service-public/>.

La conférence de Michel Margairaz présentée lors des journées nationales des instituts en mai 2019 sur : <https://www.ihs.cgt.fr/agenda/syndicalisme-et-service-public/>

Retrouvez ce numéro de Repères ainsi que le numéro 57
en téléchargement sur notre site :
www.irhs-midi-pyrénées.com

→ La naissance de l'infirmier psychiatrique au XX^e siècle.

L'exemple de l'asile d'aliénés de Toulouse

La lutte intense menée contre la pandémie covid-19 confirme la place première des personnels hospitaliers, et particulièrement l'ensemble des soignants, dans ce combat au service du bien commun. Le syndicalisme et précisément la CGT ont tenu une place décisive dans la reconnaissance des métiers et des statuts du personnel infirmier.

Nous avons jugé utile de reproduire l'article de l'historienne Françoise Jacob publié en 1993 dans le numéro 46 des Cahiers de l'Institut national CGT d'histoire sociale. Consacré au métier d'infirmière et d'infirmier psychiatrique qui n'a été reconnu qu'au cours du XX^e siècle, il met en avant les luttes menées à Toulouse.

On ne parlait pas d'infirmiers au début du siècle dernier pour donner des soins aux malades, mais de servants ou domestiques. Les servants formaient donc une population particulière dans l'asile, très proche des malades. Il s'agissait, pour une partie, d'anciens malades guéris qui, ne sachant où aller, restaient sur les lieux, formés par les aliénistes pour soigner leurs anciens condisciples. [...]

L'asile d'aliénés était, avant 1914, un monde fermé sur lui-même, vivant économiquement en autarcie, grâce aux terres qui l'entouraient puisqu'il était toujours construit à la campagne.

Le directeur-médecin avait tous les pouvoirs, bien que dépendant du préfet, mais ce dernier, ignorant en matière de psychiatrie, laissait faire l'aliéniste le plus souvent. Le jugement du directeur-médecin, à propos des servants, était double. D'une part, et c'était fort critiquable, il méprisait ce personnel. En 1911, par exemple, le directeur de l'asile de Durylès-Amiens, écrivait au sujet de ces employés : « Population nomade, sans attachement à sa fonction, à son milieu, sans esprit de corps, sans dignité individuelle : déclassés, intempérants, débiles, paresseux, irréguliers de la vie conjugale, ouvriers en rupture d'ateliers, domestiques congédiés, indisciplinés, indécents, brutaux, agents du désordre ». Dans ces conditions, ils finissaient par être



Deux infirmières de l'hôpital Marchand vers les années 30.

(Crédits : Archives personnelles de M^{me} Daumin / Centre hospitalier Gérard Marchant)

surveillés de près par la direction. Mais d'autre part, les aliénistes trouvaient que, finalement, ce personnel se confondait trop avec les malades, et là, ils n'avaient pas tort. « Il en est que l'on distingue à peine des malades du régime commun, pour peu qu'il y ait dans la couleur du vêtement quelques similitudes »...

En effet, à l'asile de Toulouse, la couleur des uniformes de tout le monde, malades comme servants, était le bleu. Ces « pseudo-infirmiers » résidaient sur place ; même mariés, ils couchaient le plus souvent dans les dortoirs des aliénés. Ils ne pouvaient sortir sans la permission du directeur-médecin. Ils étaient pratiquement infantilisés et même aussi enfermés que les malades. Heureusement, avec le développement du syndicalisme, tout allait changer pour ce « petit personnel », comme il s'intitulait lui-même.



Un groupe de soignantes de l'hôpital Marchant après le seconde guerre mondiale.

(Crédits : Archives personnelles de M^{me} Daumin / Centre hospitalier Gérard Marchant)

L'apparition du syndicat CGT à l'asile de Toulouse

Une première tentative d'association avait avorté, en 1907...

En 1910, le premier syndicat d'infirmiers de l'asile d'aliénés de Toulouse se présenta ainsi à la Commission de surveillance des hospices : « nous ne sommes pas « une association turbulente et tapageuse comme beaucoup le croient ». Au contraire, nous sommes là pour aider l'administration afin que s'effectue un bon recrutement. Les mauvais serviteurs seront connus, non par la voix du rapportage qui est une lâcheté, mais tout simplement en les refusant dans notre organisation. Ne peut être bon syndiqué que le camarade qui est bon serviteur et celui qui a, en première ligne conscience de ses devoirs ».

La première demande syndicale, dès 1910, fut celle d'une sortie journalière de 19 à 22 heures et la liberté pour les veilleurs de prendre leurs repas à domicile. La sortie fut autorisée. Mais le syndicat ne fut pas encore reconnu

par les autorités, directeur, commission de surveillance et préfet.

En 1912, le syndicat fut constitué de façon légale (selon la loi de 1884) et se lia à la Bourse du travail. Les réunions des infirmiers avaient lieu à Toulouse, au Café des sports, place du Fer-à-cheval. Le syndicat de l'asile rédigea le 20 août 1912 une liste de revendications : un relèvement des salaires, des retraites, une nourriture plus variée, plus soignée, un meilleur logement (certaines fenêtres n'avaient que de petites ouvertures de 10 cm sur 20), un placard, une table, une chaise dans chaque chambre, des sorties de 7 heures à 10 heures, la délivrance d'un règlement. Ces revendications furent publiées le 1^{er} septembre, dans le journal socialiste l'Express du Midi. La presse de Toulouse fit une campagne sous le titre : « Les infirmiers s'agitent. » Le conflit se déclencha, assez violent, avec le directeur-médecin. Le journal

déjà cité parla de « l'organisation syndicale... devenue la bête noire de Monsieur le directeur ». Ce dernier voyait dans les infirmiers, de plus en plus nombreux à adhérer au syndicat CGT, des socialistes révolutionnaires ou des anarchistes. Il se plaignait au préfet, qui jusqu'à maintenant n'avait rien dit. En effet, tout asile d'aliénés, en France, relevait directement du département. Bien que la gauche fût au pouvoir en France, le préfet avait peur de désordres dans l'asile. Le directeur-médecin renvoya un infirmier, mais le ministère du Travail intervint.

Au début de 1913, le préfet de Haute-Garonne fit une communication précisant que l'asile de Toulouse était départemental et que la Bourse du travail n'avait pas à intervenir dans la constitution d'un syndicat asilaire. Celle-ci resta neutre dans le conflit, hésitant comme le préfet.



Suite ➔

Mais le mouvement vers le syndicalisme était sur sa lancée. Et, en avril 1913, un tract fut diffusé auprès du préfet, du conseil général, de la « commission administrative » (c'est-à-dire la commission de surveillance des hospices). Le syndicat de l'asile d'aliénés de Toulouse présentait des revendications matérielles et morales.

Premier élément essentiel à obtenir : être reconnu par les autorités de tutelle comme syndicat du personnel secondaire. Nous avons « le désir de goûter le vin de la liberté, si rare dans notre contrée ».

« Dès que le principe de l'association rentre dans une classe, cette classe se relève et s'élève. Nous avons nous-mêmes de par la force des choses, dû reconnaître que notre salut était dans le groupement, étant donné que nous sommes restés à l'état de léthargie pendant que tout évoluait et grandissait autour de nous. Vous nous permettez de prendre notre place au

soleil ! » Et ce tract était bien rédigé avec une charge d'émotion et d'espoir.

Le directeur-médecin s'adressa alors au préfet : « il faut reconnaître, écrivait-il, qu'à l'heure actuelle, plus que jamais en France, le syndicalisme surgit même au sein de la puissance publique et entre en conflit d'intérêts de toutes sortes avec les pouvoirs publics. Peut-on se demander si ce syndicalisme n'a pas renoncé définitivement aux idées de concorde, de solidarité et de paix, particulièrement nécessaires dans les établissements hospitaliers et spécialement les asiles d'aliénés. »

Quant aux infirmiers, ajoutait le directeur, ils sont « soumis à une hiérarchie, tenus d'obéir à ceux sous les ordres desquels l'administration les place ». Ces employés, « en fait leur rôle se borne à la garde des malades : ils ne peuvent d'ailleurs, invoquer la qualité d'infirmiers car, à une exception près, ils ne peuvent

justifier d'aucune connaissance en la matière ».

Mais les syndiqués, toujours pas reconnus, rédigèrent une pétition en août 1913, sorte de réponse aux allégations du directeur.

« Nous demandons : le relèvement moral du rôle de l'infirmier tant à ses propres yeux qu'au regard des malades. L'infirmier n'a été, jusqu'ici, qu'une sorte de garde-chiourme subi, non estimé. Il nous semble qu'il doit être le plus précieux auxiliaire des médecins aliénistes.

Pour cela, il faut :

- des conférences morales qui lui fassent comprendre la grandeur de son rôle, la façon de traiter les malades et d'établir une discipline basée sur le respect et la confiance, non sur la crainte ;
- des conférences pratiques sur les soins à donner aux malades, l'emploi exceptionnel des moyens coercitifs et des notions générales de médecine aliéniste, permettant aux infirmiers d'observer les hospitalisés et de fournir aux médecins des indications toujours utiles. »

Il est certain que la pétition était admirablement rédigée ; plus l'infirmier se ferait reconnaître comme individu, plus il pourrait apporter au malade. Les résultats ne se firent pas attendre. Malgré la Commission de surveillance espérant une jurisprudence qui ne venait pas, avec l'appui du maire de Toulouse, d'une partie du conseil général et finalement du médecin-directeur, le syndicat de l'asile de Toulouse put se joindre au syndicat des infirmiers-infirmières et assimilés des hôpitaux et hospices de Toulouse...



Lors d'un rassemblement dans les années 70 devant le Capitole (Source : Archives CGT)

Victoires et difficultés syndicales des années 20 et 30

Désormais, les infirmiers avaient une formation avec des cours à l'asile. Restant en contact avec la Fédération des services de santé CGT, ils étaient en mesure de participer aux discussions pour un projet de règlement de l'asile de Toulouse en 1927. Ils étaient devenus des interlocuteurs valables.

Jusqu'en 1926, le personnel des asiles est en nombre insuffisant; les candidatures sont peu nombreuses.

Cependant, peu à peu, le statut d'infirmier finit par l'emporter sur celui d'ouvrier dans l'asile. En 1921, à Paris, le Docteur Marie avait été chargé d'un rapport pour le personnel des asiles devant le Conseil Supérieur de l'Assistance. Les traitements des infirmiers furent augmentés à Toulouse, en 1926, sur demandes réitérées de la CGT. Ainsi le recrutement put s'améliorer. On voulait également la mise en place de la journée de huit heures. Ce n'est qu'en 1931 que le conseil général de Haute-Garonne appliqua la loi. Le syndicat CGT était pressé de voir cette nouveauté car il avait souci de la qualité du personnel. En effet, pour les membres du syndicat CGT, vers 1929, il fallait, pour devenir infirmier, « 20 ans au moins, 35 ans au plus, un extrait de casier judiciaire », savoir lire, écrire et compter correctement, passer une visite médicale. On ne devait recruter que des Français. Un stage de six mois à un an s'avérait nécessaire pour le candidat-infirmier, « laps de temps qui doit permettre à la direction de connaître la valeur morale et les aptitudes du candidat ». Les concours deviennent obligatoires à partir de 1930. Ainsi, le syndicat CGT de l'asile de Toulouse pouvait déclarer :

« Les temps sont révolus où on allait recruter les surveillants parmi les anciens gendarmes ou anciens sous-officiers. Les asiles sont des hôpitaux



Lors d'une manifestation nationale à Paris.
Des syndicalistes de l'hôpital Marchant devant la Tour Eiffel.
(Source : Archives CGT)

pour les malades mentaux et non des garderies pour ne pas dire plus. »

Cependant, les vieux employés avaient du mal à se faire à ces nouvelles dispositions. Et la récente réglementation ne s'appliqua pas facilement à Toulouse. Un conseil de discipline avait été mis en place également sur demande de la CGT.

Auparavant, on utilisait l'article 107 du règlement type de 1857 qui régissait tous les asiles en France : « Tout infirmier ou infirmière convaincu d'avoir maltraité un aliéné est immédiatement révoqué par le directeur sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être intentées. »

A Toulouse, dans le cahier de revendications CGT, en 1929, on admettait très volontiers la nécessité d'une sanction à l'égard d'un agent défaillant, mais sous certaines conditions. La première, l'autorité doit entendre cet agent. Auparavant, les décisions étaient prises sans que l'employé ait donné sa version des faits. Quant aux infractions elles-mêmes, selon la CGT, elles devaient être punies par diverses sortes de sanctions présentées. Désormais, les agents

asilaires n'avaient plus peur du directeur-médecin, qui lui-même avait perdu une grande partie de son pouvoir. Les représentants syndicaux allaient directement parler au préfet de leurs revendications.

A l'asile de Toulouse, comme ailleurs en France, on avait connu la division syndicale des années 20 après la scission de la gauche au Congrès de Tours. Deux syndicats subsistaient à l'asile : l'un fidèle à la CGT, avec des demandes d'améliorations en liaison avec Paris, et l'autre appuyant des revendications non pas nationales mais nettement toulousaines. Les demandes cégétistes étaient plus sérieuses et plus strictes. Au moment du Front populaire, les deux syndicats de l'asile se réunirent comme cela s'était effectué sur le plan national.

Le travail de la CGT dans un lieu aussi difficile qu'un asile d'aliénés avait donc été excellent...

Françoise JACOB,
Docteur en histoire

Article publié dans les Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale, n° 46, juin 1993, pp. 15-17.

➔ De Bull (1963) à la CII (1969) La puissance publique dans l'industrie informatique française (I)

En cette période où l'on reparle de relance d'investissements publics, de nationalisations, il est utile de rappeler ce que furent les luttes pour la création et le développement d'une industrie informatique française et européenne dans les années 1970. Implantée à Toulouse au Mirail dans la zone Basso Cambo, l'usine de la Compagnie internationale pour l'informatique (CII) devenue aujourd'hui Thalès est née de cette volonté publique. Pour cette industrie et d'autres, le rôle de l'Etat a toujours été déterminant. Depuis, les choix politiques et financiers des grands groupes et des gouvernements libéraux se sont traduits par des abandons successifs et le bradage d'atouts industriels.

Gérald Veirier fut le responsable du syndicat CGT des ouvriers à la CII. A partir de son expérience et prenant appui sur l'ouvrage

« French ordinateurs. De l'affaire Bull à l'assassinat du Plan Calcul » publié en 1976 par deux journalistes Jacques Jublin et Jean Michel Quatrepoint, il retrace les moments forts de cette histoire économique et sociale qui ont marqué la région toulousaine. Nous publions aujourd'hui une première partie.

L'invitation¹ est ainsi lancée aux salariés, retraités, acteurs de la vie et des luttes dans cette entreprise d'enrichir cette histoire par leurs expériences, témoignages, photos et autres documents.

« C'est en 1963 que commence l'histoire de l'informatique française avec la « première affaire Bull » ; à cette époque De Gaulle, attaché à l'indépendance nationale, considère que c'est par l'indépendance militaire qu'il faut commencer pour s'affranchir de la

tutelle américaine. Pour développer une force de frappe dissuasive il faut posséder un matériel informatique que la France n'a pas et que seuls les américains maîtrisent.

A cette période, trois sociétés peuvent étudier un projet, la CSF, la CGE et la compagnie des machines Bull mais sans fonds propres suffisants. Les trois-quarts des commandes d'Etat allaient à IBM.

Face au géant américain, Bull doit emprunter et plusieurs banques européennes y sont prêtes, mais le ministre des finances de l'époque, Valéry Giscard D'Estaing, s'y oppose. De plus les rivaux que sont la CSF et la CGE verraient d'un bon œil un dépôt de bilan de Bull pour le racheter à bas prix.

Des tractations s'opèrent avec General Electric pour entrer dans le capital de Bull. Après plusieurs négociations elles aboutissent à l'éclatement de Bull, avec l'accord de Giscard D'Estaing et du gouvernement gaulliste qui accepte l'entrée des américains dans l'affaire.

La CGT et le PCF demandent alors la nationalisation de Bull face à l'hégémonie d'IBM et de General Electric qui dominent à l'époque l'industrie des ordinateurs en France et en Europe. Dans une déclaration en 1964, la Fédération CGT de la Métallurgie et les syndicats CGT de Bull « assurent une défense effective des intérêts des travailleurs, de l'intérêt national, ils préconisent la nationalisation de la Compagnie des machines Bull ».



Atelier contrôle qualité à l'usine de Toulouse au début des années 70.

(Documentation CII. Photo Jacques Seret)

La naissance du Plan Calcul et de la CII

Cependant, la question reste toujours posée d'un programme de développement de l'industrie informatique en France. Il est donc décidé de créer un outil industriel qui prend le nom de Plan calcul en s'appuyant sur les forces existantes. C'est ainsi qu'en décembre 1966 la Compagnie internationale pour l'informatique (CII) voit le jour à partir de la fusion de deux entreprises : la CAE (filiale de Thomson CSF et CGE) et la SAE (filiale de Schneider). L'État est le principal bailleur de fonds.

Le 13 avril 1967, l'État signe une convention pour cinq ans avec la CII pour développer une nouvelle gamme d'ordinateurs dotée d'une technologie différente de celle des américains, avec la sortie en septembre 1968 du premier ordinateur : l'IRIS 50.

C'est à Louveciennes en Région Parisienne que s'installe la jeune CII. En mars 1968, l'État décide de construire une usine moderne dans le secteur Basso Cambo à Toulouse dont la première tranche voit le jour en juillet 1968. L'année suivante, sous la pression de l'État via la Délégation à l'informatique, un accord appelé le « Yalta de l'électronique » tranche les rapports financiers et particuliers avec les deux groupes CGE et Thomson. Cet accord se traduit par la création d'un holding, Fininfor, dans lequel Thomson détient 52 % du capital et CGE 48 %. Fininfor contrôle 70 % de la CII.

Opérationnelle en 1969, la CITEC Toulouse (Compagnie Industrielle des Techniques Electroniques) succède à la CII. Elle est contrôlée par un holding, COGIS (Thomson CSF, CGE, Schneider). Toulouse constitue pendant sept années le centre de production principal de la CII d'où sortent tous les ordinateurs de la gamme 10000 puis les IRIS (45 à 80), les Mitra et les Solar. L'usine de Toulouse a pour vocation l'utilisation



des techniques de pointe en matière d'électronique, d'aéronautique et d'aérospatiale. Elle emploiera jusqu'à 1 790 salariés avec 200 emplois en plus dans la sous traitance régionale. Toutefois, plus l'État s'engage, plus les groupes privés se déchargent de leur responsabilité et réduisent leur soutien effectif tant à la CII qu'à la Sperac, entreprise de périphériques avec la grande informatique et les composants. Dans le même temps les américains lancent une offensive en France en cherchant à « maîtriser les cerveaux et la matière grise ». Ils tentent pour cela de s'appuyer sur un cheval de Troie, la SEMA, leader français de l'industrie de la matière grise, mais la Délégation à l'informatique s'y oppose et la France préserve son indépendance dans ce domaine.

Au global on estime que le plan calcul a permis la création de 5 000 emplois dont un millier en recherche et développement.

La seconde affaire Bull.

Dès 1970 démarre une seconde affaire Bull. La General Electric (GE) se désengage du marché mondial de l'informatique pour se concentrer sur

le nucléaire et l'aéronautique. Ses activités sont regroupées avec celles d'Honeywell (informatique et automatisation) dans une nouvelle compagnie baptisée HIS (Honeywell information systems). L'opération inclut le transfert d'actions que GE détient dans Bull. Selon la législation française sur les investissements étrangers, le gouvernement français doit donner son aval. L'idée est avancée de récupérer Bull et de l'intégrer à la jeune CII.

Thomson et CGE refusent cette proposition pour ne pas hypothéquer d'éventuelles coopérations avec les groupes américains. Ils veulent imposer une fusion CII et Bull/GE en lien avec Honeywell.

Les syndicats et partis de gauche dénoncent cette opération. Le rôle d'Honeywell pendant la guerre du Viet Nam pour la fabrication de bombes à billes est rappelé. En 1970, la Fédération CGT de la Métallurgie dénonce le rachat de Bull par Honeywell Bull et propose la nationalisation de Bull et CII »

Une fois de plus le gouvernement et Georges Pompidou cèdent aux exigences américaines et aux intérêts privés et livrent à Honeywell les parts de Bull que détient GE.

Suite ➔

Après avoir atteint en 1972 les objectifs de la première convention du Plan calcul sur le plan technique, commercial et financier, des négociations s'engagent à définir pour la CII une seconde convention avec un programme et des moyens. Une fois de plus Thomson et CGE refusent d'investir trop d'argent et laissent à l'État le soin d'engager les nouveaux financements.

La Délégation à l'informatique propose un plan financier sur sept ans (1970-1977) en faveur de la CII. Il est prévu que l'État s'engage sur des subventions à hauteur de 170 millions de francs par an, pour financer des études et inciter les administrations et entreprises publiques comme les PTT à privilégier la CII.

La négociation européenne et le bras de fer entre groupes privés

Le gouvernement engage dès 1973 des négociations au niveau européen afin de développer la gamme de produits, de rechercher des débouchés rentables sans faire perdre à la CII son

caractère national. Déjà en 1971 des premiers contacts avaient eu lieu avec le groupe britannique ICL puis avec la firme américaine Contrôle Data Corporation pour former une société d'étude multinationale Data, mais en raison de divergences de conception l'accord est cassé.

Entre temps CII s'est mise en quête d'autres partenaires notamment par un accord avec l'allemand Siemens. Après l'annonce de cet accord, le groupe néerlandais Phillips devient candidat comme troisième partenaire européen avec le retour d'ICL. La CGE qui par ailleurs vise à prendre la tête de Siemens se montre réticente à ces différents rapprochements.

Le 23 juin 1971, la CGT CII Toulouse s'inquiète dans un tract de la « grande visite d'ICL » dans l'usine et interpelle la direction : « nous avons encore en mémoire ce qui est arrivé à Bull vendue aux américains parce qu'elle n'était pas rentable... s'oriente-t-on vers le même résultat ? »

Dans ce même tract la CGT réaffirme sa position : « La réussite de l'informatique française passe par la nationalisation des grands monopoles de l'industrie

électronique afin de pouvoir mettre sur pied une planification cohérente sur le plan des composants, des périphériques, des calculateurs, de réunir le potentiel industriel nécessaire propriété de la nation, de coordonner les efforts de tous les organismes d'État, de définir une politique de développement et de recherche, de promouvoir l'enseignement de l'informatique... »

Fin 1971 la démission du vice-président de Thomson CSF traduit des divergences sur l'orientation à donner à deux branches du groupe : celle des composants électroniques et celle de l'informatique où Thomson sert de support à la CII. Dans Thomson deux clans s'affrontent, ceux qui veulent faire tomber la société dans le giron de CGE avec Paribas derrière, et ceux qui considèrent que la banque privilégie la rentabilité immédiate à une politique industrielle. Le gouvernement et la délégation à l'informatique soutiennent l'option avec Siemens.

En septembre 1972, le premier ministre Pierre Messmer prévoit un accord prochain entre CII, Siemens et Philips avec l'ambition de devenir un ensemble européen multinational visant 6 % du marché mondial et 20 % du marché européen.

Mais Ambroise Roux qui dirige la CGE, fournisseur entre autre des PTT, voit d'un mauvais œil Thomson et son leadership dans la CII bénéficier des commandes d'ordinateurs pour les futurs centraux téléphoniques électroniques. Dès 1973 la CGE lance donc l'offensive contre la CII et contre la constitution d'un ensemble



Conférence de presse intersyndicale un jour de grève devant le Capitole de Toulouse. 1985.

(Source : Archives CGT)

européen sous le vocable d'Unidata. Elle milite pour une internationalisation de l'industrie informatique et rejoint sur ce point le ministre des finances de l'époque (toujours Giscard) pour dynamiser Unidata. La Délégation à l'informatique va contourner le ministre de l'industrie pour accélérer la signature des accords avec Unidata et ainsi éloigner Honeywell Bull. L'idée d'un plan calcul européen est avancée par la Communauté économique européenne pour contrer les constructeurs américains qui, selon eux, veulent agir fortement contre cette volonté protectionniste.

Le 4 juillet 1973 un accord est enfin signé comprenant la constitution d'un holding financier, des décisions financières, commerciales et industrielles pour chaque pays. Les tâches et la production d'une gamme commune de production seraient partagées avec, pour la CII, la fabrication des X2, X4, X5. Le gouvernement est réticent pour donner son accord définitif. La CGE dénonce alors des accords en informatique avec Thomson et le gouvernement invoque des investissements trop importants pour l'État. L'assise financière et industrielle de la CII est remise en question.

Dans une deuxième partie (numéro 59 de Repères) nous aborderons la fusion CII et Honeywell-Bull puis le devenir de l'usine de Toulouse, ainsi que les importantes mobilisations des salariés dans toute cette période.

Gérald Veirier
Retraité section syndicale CGT Thales

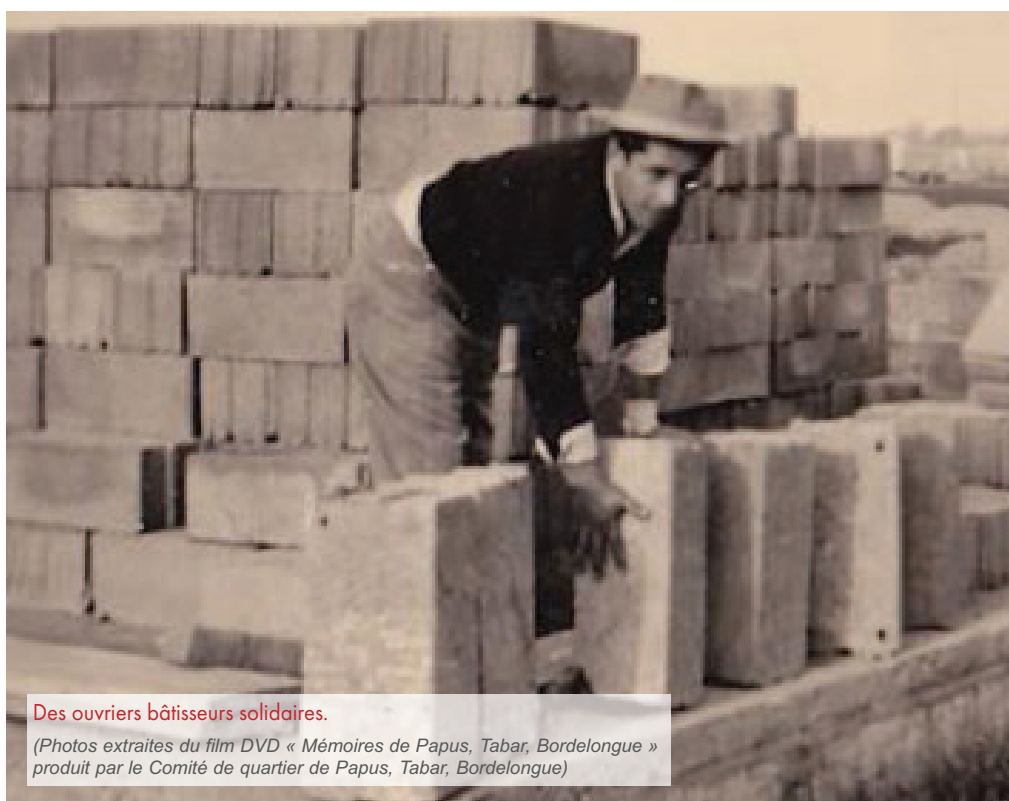
¹ Pour vos témoignages, documents, photos prendre contact avec Gérald Veirier: veirier.gerald@orange.fr ou 06 15 29 51 44

Solidarité ouvrière

→ L'épopée des Castors de Papus

Dans les années cinquante à Toulouse ouvriers et employés ont bâti ensemble les maisons qu'ils allaient habiter. La solidarité a été le principal ciment de ces constructions. La cité des Castors de Papus appartient à l'histoire du mouvement ouvrier.

En ces années d'après-guerre, se loger est l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les familles, surtout les plus modestes. La France souffre d'une pénurie de logements. Il n'est pas rare que plusieurs générations s'entassent dans un minuscule appartement. A Toulouse des ouvriers et employés décident donc d'unir leurs forces pour construire eux-mêmes une cité où chaque famille aura sa maison. Certains travaillent dans l'aéronautique (SNCASE puis Sud-Aviation), quelques uns à l'Onia, l'usine chimique toute proche...



Des ouvriers bâtisseurs solidaires.

(Photos extraites du film DVD « Mémoires de Papus, Tabar, Bordelongue » produit par le Comité de quartier de Papus, Tabar, Bordelongue)

Suite ➔

En rassemblant leurs maigres ressources ils achètent un terrain dans le quartier Papus, au sud de la ville, ainsi que les premiers matériaux pour construire les habitations. Surtout, ils se retroussent les manches. Nous sommes en mars 1955, l'aventure commence. Ces constructeurs du dimanche, qui ne sont pas des professionnels du bâtiment, se donnent un nom : les Castors.

En réalité, le mouvement des Castors, qui inspire les bâtisseurs de Papus, s'est déjà développé en France depuis la Libération. Les prémices sont à chercher du côté de Bayonne lorsque des habitants obtiennent des terrains au bord de l'Adour pour construire leur maison. Mais le véritable coup d'envoi des Castors est donné en octobre 1948 à Pessac, près de Bordeaux. Sous l'impulsion d'un jeune prêtre ouvrier, Etienne Damoran, des travailleurs des chemins de fer, de l'aéronautique, d'EDF, se retrouvent le week-end pour

construire de leurs mains une cité de 150 maisons. Ils créent une coopérative et, pour obtenir des matériaux à moindre coût, groupent leurs achats. La cité des Castors de Pessac est inaugurée en août 1952. Chacun a consacré plus de mille heures au chantier.

Les Castors de Papus sont animés du même esprit de solidarité et d'entraide que les Castors de toute la France. Ils fondent l'Association toulousaine pour le logement des familles (Atlf) dont le but est de coordonner le projet et de centraliser les sommes recueillies pour le démarrage des travaux. Mais un coup du sort s'abat très vite sur eux : le directeur et le sous-directeur de l'Atlf s'enfuient en Argentine avec la caisse ! Les familles qui le peuvent réinvestissent les rares économies qui leur restent et, surtout, s'engagent à travailler davantage encore sur le chantier. Le manque d'argent compensé par leur force de travail.

Patrick Pijuan, militant CGT, a passé son enfance et a grandi dans ce lotissement pas comme les autres : « Mon père, Joseph, républicain espagnol, fut l'un des bâtisseurs de la cité de Papus. Il était coiffeur, salarié dans un salon de coiffure du centre-ville. Il n'était pas du tout maçon. Sur le chantier, on lui avait confié un travail de manœuvre. Les Castors faisaient tout, même le moulage des moellons. » Un labeur effectué le dimanche, en dehors du travail habituel. Les heures effectuées par chaque famille étaient scrupuleusement comptées. « Il y avait entre eux un esprit très solidaire, poursuit Patrick Pijuan, tout le monde se connaissait. »

Le projet s'achève enfin au bout de quatre ans, en 1959, et aboutit à cette cité toujours habitée aujourd'hui. Elle s'étend rue du Var, rue de l'Ardèche, rue des Landes et rue de la Creuse. Il s'agit de maisons de plain-pied, avec un toit à une seule pente. La cité des Castors est bordée au sud par la rue de la Vendée où, cette fois, les maisons possèdent un étage. Soit un ensemble cohérent de près de quatre-vingt dix habitations. Derrière chacune d'entre elles s'étend un bout de terrain. « Tout le monde avait son potager, on élevait des poules, des lapins », se souvient Patrick Pijuan.

Une fois la cité bâtie, l'entraide, l'esprit d'équipe continuent d'animer les Castors dans leur nouveau quartier où vivent Français, Espagnols, Italiens, Portugais. Les réunions se font, pas très loin de là, à l'église de La Trinité où officie un prêtre ouvrier. Et lorsqu'arrive le premier téléviseur, vers 1962, tout le voisinage vient découvrir ces images en noir et blanc dans l'étrange lucarne. En cette période où tous les foyers ne possèdent pas un réfrigérateur, un marchand ambulant passe régulièrement vendre de la glace. Au n° 15 de la rue de Vendée se tient l'épicerie de Monsieur Lapène. « Je n'ai jamais payé chez cet épicier, il notait tous les achats sur un cahier et les parents venaient régler quand ils touchaient la paye », raconte Patrick Pijuan. Et son père, chaque dimanche matin, coupe les cheveux des voisins. Ensemble, les Castors de Papus ont construit des maisons et forgé une histoire commune.

Bruno Vincens

Des ouvriers bâtisseurs solidaires.

(Photos extraites du film DVD
« Mémoires de Papus, Tabar, Bordelongue »
produit par le Comité de quartier
de Papus, Tabar, Bordelongue)



→ Le secours mutuel chez les « petassous » de Toulouse

Les ouvriers des petits métiers de la chaussure, industrie florissante au début du XX^e siècle à Toulouse, fondent dès 1872 une Société philanthropique des ouvriers cordonniers¹.

Bien avant 1900, l'industrie toulousaine de la chaussure était très florissante. La marche à pied demeurait le mode principal de déplacement et la chaussure de cuir un véritable trésor que l'on devait conserver le plus longtemps possible. A la veille du XX^e siècle arrivent les espadrilles des Pyrénées-Atlantiques. Avec la chaussure en cuir, de nombreuses manufactures sont créées à Toulouse². Une industrie des plus importantes de France avec Paris et Nîmes. En 1933, près de 3 500 personnes y travaillent. Les femmes représentaient 55 % et les enfants 5 % des salariés. Il existait aussi un grand nombre d'entreprises utilisant une foule de travailleurs à domicile.

Tout en bas de l'échelle étaient les confectionneurs de semelles en corde, espagnols en majorité et qui, l'été venu, installaient leurs petits métiers sur les trottoirs. Puis venaient les fabricants de sandales qui remplaçaient avantageusement les esclops³, galoches, godillots et autres croquenots, et qui rendaient si agile à la belle saison. Plus raffinés étaient les monteurs de contre-pointes, ces élégantes chaussures à semelle de corde, talon et bordure de cuir, empeigne⁴ de belle toile gris souris, qui étaient pratiquement montées comme des souliers de cuir. On trouvait aussi des spécialistes de tout cuir, expert en l'art de couper, coudre, cirer et vernir. En dehors de ces ouvriers, et ouvrières travaillant

chez eux pour un patron, un grand nombre d'artisans officiaient en boutique, capable de faire du « sur mesure ». Tout un monde de savetiers coexistait dans des baraques en bois au centre ville. Aujourd'hui elles ont toutes disparues. Enfin, œuvraient à même le trottoir : « les bouifs » ou « les gnafts », les « coronfles » ou autre cordonniers. Or, ces « petassous »⁵, et tout ce petit monde de la « godasse », si leur surnom les qualifiait un peu trop vite, ils étaient en revanche plus ouverts que beaucoup d'autres aux idées nouvelles qu'ils rumaient à longueur de journée, la bouche pleine de pointes toujours orientées dans le bon sens. Aussi, quelques clairvoyants, que l'on appelait utopistes, fondèrent en 1872 la Société philanthropique des ouvriers cordonniers de la ville de Toulouse.

La société garantit à ses sociétaires, moyennant versement d'une cotisation de 1,50 franc par mois (franc-or à 3,10 F le gramme) : la gratuité du médecin et du pharmacien, ainsi qu'à son épouse et ses enfants de moins de 16 ans ; pas de ticket modérateur ; pas d'avance de fonds ; une indemnité journalière de 1,50 francs en cas d'arrêt de travail ; une retraite de 220 francs par an ; une assistance morale pendant la maladie ; un enterrement décent...

Cependant, ils n'ont pas le choix du docteur. La Société n'en reconnaît qu'un seul, payé au forfait tant par malade et par an. Un médecin, selon elle « seul capable de guérir 90 % des malades sans interruption de travail, et

Photo de l'ouvrage « Toulouse au temps des pêcheurs de sable » de Claude Bailhé et de Roger Armengaud (Edition Milan). Publication « l'Auta » des Toulousains de Toulouse. Archives municipales.



d'un dévouement d'apôtre ». Il répond immédiatement à tout appel. La Société ne traite qu'avec un seul pharmacien, « le meilleur de Toulouse », payé au trimestre. Le contrôle est strict. Des visiteurs de malades sont appelés en même temps que le docteur lorsqu'il y a arrêt de travail. Ils portent appui au patient tout en s'assurant que les remèdes sont bien pris et les prescriptions strictement observées. Un malade au lit ne doit pas être trouvé debout et encore moins en train de battre la semelle, sous peine d'être pénalisé d'une amende et exclu du secours. Les



Suite ➔

cordonniers devaient être dotés d'un sens civique très développé pour se soumettre volontairement à une telle réglementation. La plus infime entorse était pénalisée. Le fameux quart d'heure toulousain lui-même prohibé. En dépit du grand dévouement du docteur, le malade n'échappe pas toujours à la mort. La Société intervient alors avec diligence. Le Secrétaire des enterrements, chargé de convoquer par la poste les sociétaires, passe la nuit, s'il le faut, à rédiger les convocations. Le trésorier remet à la famille un secours correspondant aux frais d'obsèques. Une couronne de perles avec ruban violet et moiré portant dédicace en lettres d'or est déposée. Tous les sociétaires devaient assister à l'enterrement. Leur présence est vérifiée. Le défunt doit être accompagné du domicile jusqu'à la tombe, sous peine d'amende. Seule l'assistance à

la cérémonie religieuse est facultative. Quelques sociétaires ont la chance, avant de mourir, de toucher une retraite, à condition de figurer parmi les dix plus âgés pour percevoir un titre de rente de 220 francs sur le Trésor Public. Ce système, incontestablement original, peut paraître injuste puisque certains ont pu devenir retraités à soixante ans, tandis que d'autres doivent attendre de devenir octogénaires. Le fonds de retraite est alimenté par les bénéfices réalisés lors de la fête de Saint Crépin le 25 octobre chaque année. Le grand bal des cordonniers attire la foule dans le réfectoire du couvent des Jacobins, rue Pargaminières. Une tombola monstre où tous les lots ont été offerts, procurent de substantielles ressources.

Des liens fraternels se resserrent ainsi dans l'allégresse qui unissent les

cordonniers et les familles. Pour la couverture mutualiste, les cordonniers n'étaient donc pas les plus mal chaussés. La création en 1930 des Assurances sociales a porté un coup fatal à bon nombre de Sociétés de secours mutuels et à la Société des ouvriers cordonniers qui n'a pas su se reconvertir. Elle a vu fondre ses effectifs et diminuer le nombre d'entreprises de ce secteur. Elle s'est éteinte au cours de la deuxième guerre mondiale.

Les derniers retraités sont morts et les membres actifs n'ont pas tardé à les suivre « ad patres ». Il ne restait, semble-t-il, qu'un seul survivant en 1965, François Rivera. C'est lui qui relatait en 1969 cette histoire qui vous parvient par mon truchement.

Armand Cassé



Photo de l'ouvrage « Toulouse au temps des pêcheurs de sable » de Claude Bailhé et de Roger Armengaud (Edition Milan). Publication « l'Auta » des Toulousains de Toulouse. Archives municipales.

Sources :
Article intitulé : L'industrie de la chaussure à Toulouse, de M. Fauresse dans la Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest européen de 1933.

C. Baylhé, et R. Armengaud :
« Toulouse au temps des pêcheurs de sable ».

Archives municipales de Toulouse.

¹ Au XIX^e siècle apparaissent bon nombre de sociétés philanthropiques de ce type, tel « Les prévoyants de l'Avenir » qui créèrent une assurance retraite.

² Industrie de la chaussure se développe à Toulouse lors de la guerre de 14/18.

³ « Esclops » : sabots en occitan. En 1863, on dénombrait encore 25 manufactures de sabots.

⁴ Empeigne: dessus de la chaussure, du cou du pied à la pointe

⁵ « petassou » vient de l'occitan « petas » (prononcé pétass), qui est un morceau de tissu à rapiécer.

Nos agences en Midi-Pyrénées

Albi

105, bd Soult 81000 Albi
Tél. 05 63 49 17 37

Auch

21, avenue d'Alsace 32000 Auch
Tél. 05 62 62 38 46

Bagnères-de-Bigorre

rue Blanche-Odin
65200 Bagnères-de-Bigorre
Tél. 05 62 95 48 98

Castres

21, place Soult
81100 Castres
Tél. 05 63 35 70 27

Colomiers

10, passage du Ségala
31770 Colomiers
Tél. 05 34 55 30 45

Pamiers

21, rue d e la République 09100 Pamiers
Tél. 05 61 68 77 67

Tarbes

8, avenue de la Marne 65000 Tarbes
Tél. 05 62 93 52 33

Toulouse

Pont des Minimes (métro : canal du Midi)
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051
31069 Toulouse Cedex 7
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse
Tél. 05 34 66 60 20

JE CHOISIS UNE VRAIE MUTUELLE

0 actionnaire
0 dividende
100% solidaire

Santé

Retraite
Prévoyance



Scannez-moi
avec le lecteur de codes 2D
de votre téléphone

www.mutami.fr

mutami
Le lien solidaire

Mutami est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 776950677.



Toujours mieux vous protéger...



N°Cristal 0 969 36 80 80

APPEL NON SURTAXE

mutaero
Vous respirez la santé

www.mutaero.net



